

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le VINGT TROIS MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – Adjoint - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / O. ROYER / Em. BRUN à partir de 20 h 05 / M. HOFFART / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET jusqu'à 20 h 05 / T. VERMEILLE / R. VIARD - Conseillers Municipaux

Excusés représentés : Es. BRUN par O. ROYER jusqu'à 20 h 05 / S. ORIVELLE par GA. FLEURY / E. COUPET par MI. SANCHEZ / G. BUCHET par C. MAFFRE à partir de 20 h 05 / A. MICHELS par R. VIARD / L. RUCHON par T. VERMEILLE

Non représentée : A. SCIAQUA-LERIDON

Secrétaire de séance : Maité HOFFART

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 00.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE à l'unanimité**, Mme Maité HOFFART en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE à l'unanimité**, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2022.
- **DECLARE à l'unanimité** que le compte de gestion « PRINCIPAL » 2021 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et peut se résumer comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes		483 005.88 €	5 321 364.93 €	5 804 370.81 €
Dépenses nettes		1 809 334.76 €	5 040 798.12 €	6 850 132.88 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent	-	280 566.81 €	-
	Déficit	1 326 328.88 €	-	1 045 762.07 €

- **APPROUVE par 19 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T.VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)**, M. le Maire ne prenant pas part au vote, sous la présidence de M. Martial QUESTA, 1^{er} Adjoint, le compte administratif comme ci-dessous :

Fonctionnement :

- Dépenses.....:	5 040 798.12 €
- Recettes.....:	5 639 266.43 €
- Excédent de clôture.....:	598 468.31 €

Investissement :

- Dépenses.....:	1 809 334.76 €
- Recettes.....:	1 144 351.34 €
- Déficit de clôture.....:	664 983.42 €
- Reste à réaliser Dépenses...:	377 207.00 €
- Reste à réaliser Recettes.....:	948 719.00 €

- **DECIDE par 20 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T.VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)** d'affecter au budget principal 2022, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 de la façon suivante :
 - 504 996.89 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »
 - 664 983.42 € est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme 93 471.42 €.
- **OPTE, à l'unanimité**, pour le maintien du régime des provisions budgétaires pour le Budget Principal.
- **DECIDE, à l'unanimité**, de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'année 2022, une subvention à hauteur de 40 % pour la prestation archives d'un montant annuel estimé à 2 016 € soit un montant de subvention annuelle estimée à 806.40 €.

G. BUCHET quitte la séance à 20 h 05 et donne pouvoir à C. MAFFRE.

Es. BRUN rejoint la séance à 20 h 05.

- **PREND ACTE par 20 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD)** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 permettant de procéder au Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à JONQUIERES le 24 Mars 2022,

Le Maire,
Louis BISGARRAT



La Secrétaire de Séance,
Maïté HOFFART

